

COMMUNE
DE
VILLARS

du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du LUNDI 07 AOÛT 2023

N°D-2023-08-05

Choix du Maître d'œuvre
pour la réhabilitation
d'une maison sur la place

Le 07 AOÛT 2023 à 18 heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 juillet 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie
Présents : Mmes : BELLON S., PEREIRA S., CECCHINI C. ; MENSE M. ;
Messieurs : EVEN P., MASSEL A., BLANC P., POUCEL A., CORNAND JB. ;
CASTANO C. ; HENAREJOS F. ;
Absents excusés : FELLON F. ;
Absents : VANEL M. ; POIMBOEUF J. ;
Procuration : FELLON a donné procuration à CECCHINI
Secrétaire de séance : CORNAND JB ;

Madame la Maire rappelle la Délibération du 26 janvier 2023 N°D-2023-01-01, pour le lancement du MAPA restreint relative à la réhabilitation d'une maison sur la place du village. La consultation pour le choix du maître d'œuvre s'est faite sous la forme de procédure adaptée avec publicité au TPBM le 23 mars 2023 et sur la plateforme dématérialisée de KLEKOON le 24 mars 2023.

Le montant prévisionnel des travaux est de 237.000 €.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

1^{er} Critère : la valeur technique pondérée 60 %

2^{ème} Critère : le prix pondéré à 40 %

3 dossiers de consultations ont été déposés sur la plateforme.

La commission en charge de la procédure s'est réunie pour procéder à l'ouverture des plis le 15 juin 2023. A l'issue de cette réunion il en est ressorti le résultat suivant :

La société ACA a obtenu la note de 76 / 100

La société LFA a obtenu la note de 81.14 / 100

La société LLF Architecture la note de 83.22 / 100

Madame la Maire donne lecture des résultats et propose de retenir l'offre la société LLF Architecture.

Le Conseil OUI L'exposé de Madame la Maire après en avoir délibéré

DECIDE de retenir l'offre de la société LLF Architecture

AUTORISE Madame la Maire à signer l'acte d'engagement avec la société et toutes les pièces relatives à ce marché

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance :
CORNAND Jena Baptiste

La Maire :
PERIERA Sylvie



Mise en ligne sur le site internet le :

Accusé de réception en préfecture
084-218401453-20230810-D-2023-08-05-DE
Date de réception préfecture : 10/08/2023